

# Compte rendu d'Assemblée Générale Extraordinaire

Association du comité des fêtes de Fegersheim-Ohnheim  
Siège social situé 50, rue de Lyon 67640 - Fegersheim

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du : 30.03.2017

L'an 2017, le 30/03, à 19H30, les membres de l'association dénommée « Association du comité des fêtes de Fegersheim-Ohnheim » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Fegersheim au centre sportif et culturel salle C.

Les nouveaux statuts ainsi que les convocations écrites ont été envoyés en date du 10/03 conformément aux articles 15 et 8 des statuts.

L'assemblée est présidée par M Thierry SCHAAL assisté de M. Denis RIEFFEL en sa qualité de secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Un nombre suffisant de membres étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des statuts de l'association.

M. Thierry SCHAAL ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale extraordinaire.

## Proposition de modification des statuts

M. Thierry SCHAAL expose ensuite les raisons de la convocation. Il présente dans le détail les modifications qu'il y a lieu d'apporter aux statuts et ce pour un meilleur fonctionnement de l'association.

Après discussion et constatant que tous les membres présents ont pu s'exprimer si nécessaire, M. Thierry SCHAAL met aux voix la résolution telle qu'elle figure à l'ordre du jour.

Les nouveaux statuts sont approuvés par l'ensemble des membres présents ou représentés, le quorum prévu par l'article 15 étant atteint.

Tous pouvoirs sont donnés au président pour accomplir les formalités de déclaration prévues par l'article 17 des statuts.

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

M. Thierry SCHAAL déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Fait à Fegersheim  
Le 30 Mars 2017

Le président

Thierry SCHAAL



Le secrétaire

Denis RIEFFEL

